

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20173 - 78ÈME ANNÉE

Les candidats du PCR dans la 7e circonscription refusent de cautionner la crise de confiance soulignée par le fort taux d'abstention

**François Valéama et Chloé Hoareau :
« Triste victoire »**



François Valéama et Chloé Hoareau entourés de camarades de l'Ouest et du Nord lors du dépôt de leur candidature.

François Valéama et sa suppléante Chloé Hoareau, candidats du PCR aux législatives dans la 7e circonscription, ont publié hier un communiqué rendant public leur analyse du scrutin. Ils constatent la confirmation au second tour de la forte abstention : 66 %. Ils font de la recherche de l'explication de ce phénomène une priorité, « car nous ne voulons pas cautionner cette crise de confiance ».

Dans notre communiqué du 1er tour, nous avons mis l'accent sur le phénomène d'abstention. Nous avons écrit :

« Dans la 7e circonscription, sur 118 245 inscrits, on note que la participation a été de 27,28 % uniquement. L'abstention est de 70,69 % ».

Qu'avons-nous constaté au deuxième tour ? L'abstention est de 65,92 % (66 %). En conséquence, c'est

quoi une victoire quand 2/3 de l'électorat refusent de prendre part au vote ? Si l'abstention signifie un rejet alors la palme revient à la commune de Saint-Louis où ce sont les 3/4 des inscrits (74,77 %) qui ont refusé de choisir entre les 2 finalistes. Nous avions donc raison de laisser la population libre de choisir.

Comme nous l'avons dit, il y a une semaine « Ce fort taux d'abstention nécessite une réflexion approfondie. Est-ce dû à la municipalisation de cette élection législative ou alors le manque de confiance de la population dans ses représentants ? »

Nous allons rechercher des réponses à ces questions car nous ne voulons pas cautionner cette crise de confiance.

François Valéama et Chloé Hoareau

La CGPER interpelle les nouveaux députés

« La CGPER demande aux 7 députés de La Réunion de soutenir la lutte pour sauver les près de 20 000 emplois de la filière canne-sucre-rhum-énergie »

Les planteurs ont décidé d'une nouvelle action aujourd'hui pour revendiquer l'augmentation du prix de la canne payé par Tereos et de la recette bagasse. Dans un communiqué diffusé hier lundi, la CGPER interpelle les 7 députés de La Réunion élus la veille afin qu'ils apportent leur soutien à la lutte des planteurs.

La CGPER tient d'abord à féliciter les 7 députés qui ont été élus dimanche. Ils auront la responsabilité pendant 5 ans de défendre les intérêts des Réunionnais à l'Assemblée nationale.

Mardi dernier, l'Intersyndicale (CGPER, UPNA, FDSEA, JA) a organisé une marche noire de l'agriculture réunionnaise. Demain mardi, la CGPER participera à une importante action des planteurs. Ces manifestations montrent l'ampleur de la crise dans le monde agricole et l'urgence d'agir.

Tout d'abord, il est nécessaire que Plan de résilience de l'Etat soit étendu à l'ensemble des productions végétales à La Réunion pour faire face aux effets de la guerre en Ukraine, car tous les agriculteurs sont confrontés à l'explosion du coût des intrants, notamment les engrais et le carburant.

Autre sujet très important que la CGPER souhaite voir pris à bras le corps par les 7 députés de La Réunion est la Convention canne. A un mois de la campagne sucrière, le prix de la canne n'est toujours pas fixé car il est hors de



question d'accepter la proposition de Tereos : gel du prix pendant 2 ans et baisse du prix ensuite si l'Etat ne donne pas un « filet de sécurité » à l'usiner. Pourtant, le prix du sucre augmente depuis 2019 et la situation internationale entretient cette hausse. De plus, la condamnation de Tereos par l'Autorité de la concurrence pour ses pratiques de vente de mélasse aux distilleries a rappelé les importants profits tirés de ce produit de la canne : ces bénéfices doivent être mieux répartis pour les planteurs. Alors que tout augmente, quelle activité peut survivre si ses recettes n'augmentent pas ?

La revendication de l'augmentation du prix de la canne payé par Tereos aux planteurs est donc plus que justifiée. La CGPER compte sur le soutien des députés de La Réunion nouvellement élus ou réélus pour la faire aboutir.

Concernant le volet énergie de la Convention canne, la prise de

contrôle d'Albioma par un fonds d'investissement des États-Unis amène à La Réunion un nouvel acteur dont le centre d'intérêt principal ne se situe pas dans notre île. Si un fonds des États-Unis décide d'acheter Albioma, il prévoit d'importants bénéfices. Cela montre bien que la bagasse, considérée jusqu'à présent comme un déchet industriel, est une véritable richesse au même titre que la biomasse qui sera importée d'Amérique du Nord par Albioma. Cette biomasse produite à La Réunion permet d'éviter l'importation de plusieurs centaines de milliers de tonnes de bois venus d'un autre continent pour faire fonctionner les centrales thermiques. L'Etat fixe le prix de l'électricité produite avec la bagasse via la CRE. La CGPER compte sur le soutien des députés de La Réunion afin que la recette bagasse soit augmentée.

**Le Président de la CGPER
Jean-Michel Moutama**

Edito

La 5e République est morte, vive la 6e République

Emmanuel Macron a perdu sa docile majorité absolue à l'Assemblée nationale, au terme du second tour des législatives. Mélenchon a échoué à devenir Premier ministre et le Rassemblement national a doublé la droite traditionnelle. Le Pays est devenu ingouvernable. C'est la fin de l'ancien monde et peut être le début d'un nouveau.

Emmanuel Macron se retrouve au centre d'un paysage politique sens dessus dessous, avec une Assemblée fragmentée, sans majorité claire au sein de laquelle son camp recule fortement, tant au profit de la gauche que de l'extrême droite. A l'issue du second tour des législatives dimanche, les candidats macronistes « Ensemble ! » remportent 245 sièges, devant la coalition de gauche Nupes et ses alliés (131 sièges) et le RN qui réalise une percée historique (89 sièges).

Le chef de l'Etat a perdu la majorité absolue (établie à 289 sièges sur 577) qui, pendant cinq ans, avait voté tous ses projets pratiquement sans discuter. Il hérite à la place d'une Assemblée nationale où à défaut de majorité, vont siéger deux oppositions puissantes qui lui sont résolument hostiles. Conséquence : deux mois après sa reconduction à l'Elysée, le mandat du président vacille déjà, ses projets de réforme, dont les retraites, aussi. Et la France avance politiquement en terre inconnue.

Depuis 1993, tous les gouvernements successifs ont demandé un vote de confiance aux députés à leur arrivée. Cette procédure, prévue par l'article 49-1 de la Constitution, permet au Premier ministre d'engager, « après délibération du conseil des ministres », la « responsabilité du gouvernement sur son programme ou éventuellement sur une déclaration de politique générale ».

Le Premier ministre vient alors s'exprimer dans l'hémicycle, avant que les députés ne se prononcent. Le vote se fait à la majorité absolue (soit au moins 289 voix, si tous les sièges sont pourvus). En cas de désapprobation, le gouvernement est contraint à la démission.

La Nupes prévoit de présenter dès le 5 juillet une première motion de censure. Définie dans l'article 49-2, cette procédure met en cause la responsabilité du gouvernement et peut aboutir à sa démission. Pour être recevable, une motion de censure doit être signée par un dixième des députés (soit 58). Un seuil atteignable par plusieurs groupes dans la nouvelle Assemblée. Pour être adoptée, la motion doit ensuite être approuvée par une majorité absolue des députés (289 voix). Dans le passé, une seule motion de censure a été votée en 1962, contre le gouvernement de Georges Pompidou. Le général de Gaulle, alors président de la République, avait riposté en procédant à la dissolution de l'Assemblée nationale.

Et on ne parle même pas des lois de finances votées en fin d'année. En réalité, depuis dimanche la 5e République est morte. Le président doit avoir la lucidité et le courage pour mettre en place un processus constitutionnel pour aller vers la 6e République.

« La crise consiste justement dans le fait que l'ancien meurt et que le nouveau ne peut pas naître : pendant cet interrègne on observe les phénomènes morbides les plus variés. »
Antonio Gramsci

Nou artrouv'

David Gauvin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Pou ilustre sak J M Moutama la di dann son antrokozman avèk noute zoinalist - Promyé boute

An parlan d'Kann, l'or vèr La Rényon...

Mi sorte lir in antrokozé, Témoignages égalman épi si wi azoute lékume épi la avèk Jean Michel Moutama sokrtèr mélasse i gingn in bon langré natirèl. jénéral la CGPER. Dann son antrokozman, méssyé-la i di in n'afè i Si i mélanj la bagasse avèk d'ote ral amwin bonpé : li di kann sé l'or vèr matyèr sa lé bon pou nourri zanimò. La Rényon. Mé la pa toussala pars avèk la bagasse

Sa i intèrèss amwin bien. Pou kossa ? i pé fé bon papyé (konm dann Kuba épi lo Brésil, mèm dann l'Inde), i pé fé

Pars la pa toute demoun i di sa, néna ankòr kontro-plaké (bagapan) é mèm mèm in pé i ékri, opliss va débarass bande produi shimik konm band anou d'sa, opliss sar bon pou nou é mi solvan épi bande rézine. koné pa pou koué in pé i fé konmsi Lékume ni koné sa sé kékshoz i pé noute bande plantasyon kanyèr i anrishi la tèr é lontan mi souvien mon anpèsh anou trape noute lotosifizans papa téi mank pa d'alé rod lékime pou alimantèr : mwin la fine di san foi sa lé diminyé la kantité l'angré shimik li téi pa vré, mi sar pa di in san é inyème foi ansèrv. Ladan i trouv l'azote, lo mèm si i fodrè, la pédagoji étan l'ar fosfore épi kalsiome. Dizon dann in d'la répétissyon. tonne kann i gingn a popré 30 kilo

Alor mwin la parti rode band zégzanp lékime é dsu la baz 20/30 tone léktar konkré pou mète an avan lo kozman sa sé in bon rapor pou anrishi lo sol méssyé Moutama. Sé konmsa ké mwin épi amélior la tèr. la trap mon téléfone é sak mwin la dépa Pou la kane bio lé déza in bon dépar. dodan la bien intèrèss amwin.

Ala kossa mwin la trouvé : in promyé Mézami mi arète la pou zordi, mé nou lartik téi di : Kan i transform kann i va kontinyé domin-si zot i vé-mé si zot i vé galamn zot i pé rogarde sa dsi zot gingn troi sou-produi : la bagasse, téléfone. A domin ni rotrov. lékume épi la mélasse... Bagasse : kan A bon ékoutèr, salu ! i broiye in tone kann i gingn par-la 250 ziska 320 kilo donk 420 kw/tone. Ala pou kossa i ansèrv la bagasse pou done léstrésité. Mé i pé done konpost

Justin